Appel à projets « Projets de développement »

2026 – Pays de la Loire

Cadre de réponse à l'Appel à Projets : *Pour être retenu, un projet doit s'inscrire dans un ou plusieurs objectifs du Plan « Enseigner à Produire Autrement 3 » et dans le cadre de la 6 -ème mission de l'enseignement agricole. Ces projets doivent permettre l'évolution des pratiques, l'acquisition de nouvelles compétences et le partage des solutions auprès des futurs professionnels et des acteurs du monde agricole.*

Pour tenir compte des contextes des territoires et accélérer l'engagement des équipes pédagogiques et donc des apprenants, sur les changements de pratiques de production et de transformation, les priorités régionales ont été ciblées sur ***l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques*** *ainsi que sur la* ***reconception des systèmes de production et de transformation****. Les projets déposés devront s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques principales. Ils ont la possibilité d'associer ou non une thématique secondaire à tout ou partie du projet.*

Les projets de développement en lien avec EPA 3 contribueront notamment à renforcer le rôle des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme lieux d'apprentissage, d'expérimentation, de démonstration et de diffusion des bonnes pratiques

Les projets déposés devront permettre d'accompagner les exploitations agricoles et ateliers technologiques dans la transition climatique et environnementale et la souveraineté alimentaire. Les actions conduites seront à mettre en lien et en cohérence avec les actions engagées par le ou la référent (te) « Enseigner à Produire Autrement » de l'établissement si présent (e).

Cet Appel à Projets représente une opportunité pour les EPLEFPA de commencer à contribuer aux projets d'exploitation qui découleront des scénarios retenus à l'issue des audits conduits par la région et à mettre en œuvre les conditions de réalisation et les engagements identifiés.. Les actions proposées s'inscriront de fait dans le projet d'établissement.

Les établissements publics et privés de l'enseignement agricole technique ne disposant pas au sein de leur structure d'exploitation agricole ou d'atelier technologique peuvent proposer un projet dans la mesure où celui-ci s'inscrit dans une ou plusieurs des thématiques prioritaires.

Textes de référence : Note de service DGER/SDRICI/2026-423 du 23/07/2026 et Note de service DGER/SDRICI/2026-439 du 27/07/2026

Rappel :

- *Vous allez compléter le dossier de candidature à l'AAP "Projets de développement". Les éléments présentés doivent permettre de réaliser une expertise du projet : il importe qu'ils soient fiables et puissent donner lieu en cas d'acceptation du projet à des engagements concrets et précis. Des livrables (supports pédagogiques, affiches, synthèse...) doivent être prévus et présentés au SRFD Pays de la Loire. Une grille des critères d'évaluation des projets est fournie en fin de formulaire de l'AAP.*

- *Le montant de la dotation régionale est de 45 000€. Les montants de financement demandés ne peuvent pas être supérieur à 15 000€ (par action ou pour un établissement). La répartition entre financement des établissements publics et financement des établissements privés sera évaluée au prorata des demandes respectives. Le budget (dépenses /recettes) doit être détaillé avec la nature des dépenses et présenté en annexe de la demande.*
- *Nous précisons que le mode "abrégé" est à proscrire et que le dossier doit être complété avec le plus grand soin. Par ailleurs, vous trouverez des outils utiles pour compléter le dossier via : https://adt.educagri.fr/outils/boite-a-outils-des-porteurs-de-projets***.**

Dates	**Etapes AAP 2026**	**Dates**	**Etapes AAP 2027**
3 septembre 2026	Ouverture de l'AAP et information des établissements		
Du 3 septembre au 20 octobre 2026	Dépôt des projets par les établissements		
Du 21 octobre au 30 octobre 2026	Vérification de la recevabilité par les DRAAF/DAAF, évaluation des dossiers par le jury régional		
Du 2 novembre au 30 novembre	Sélection et classement des projets retenus par chaque DRAAF/DAAF Validation des projets retenus par les DRAAF	**1er décembre 2026**	Ouverture de l'AAP et information des établissements
Du 1er décembre au 15 décembre 2026	Etablissement des conventions financières pour chaque projet par les DRAAF	**Du 1er décembre 2026 au 22 janvier 2027**	Dépôt des projets par les établissements
Janvier 2026 à Aout 2029	Réalisation et évaluation des projets dans les établissements	**Février et mars 2027**	Evaluation des dossiers par les DRAAF/DAAF, avec organisation des jury régionaux Transmission des avis et classements des DRAAF/DAAF à la DGER
		Avril 2027	Validation des projets retenus
		Juin 2027	Confirmation des noms des porteurs de projet à la DGER
		Juin – Juillet 2027	Etablissement par les DRAAF/DAAF des conventions financières pour les projets lauréats
		1er Septembre 2027	Début des projets pour 3 ans

Les demandes doivent être réalisées sur « démarches numériques » :
https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/projet-developpement-pdl-2026

Cadre du projet

☐ **Projet impliquant un seul établissement**
☐ **Projet impliquant plusieurs établissements**

1. **L'établissement chef de file**
   Région : .....
   Département : .....
   Nom exact de l'établissement : .....
   Adresse complète de l'établissement : .....

   Civilité :
   ☐ **Madame**
   ☐ **Monsieur**
   Nom et prénom du directeur(trice) de l'établissement : .....
   Adresse mail du directeur(trice) de l'établissement : .....

2. **Responsable et porteur du projet**
   2.1. Responsable du dossier au sein de l'équipe de direction
   Civilité :
   ☐ **Madame**
   ☐ **Monsieur**
   Nom et prénom : .....
   Fonction du responsable du dossier au sein de l'équipe de direction : .....

   2.2. Porteur du projet
   Civilité :
   ☐ **Madame**
   ☐ **Monsieur**
   Nom et prénom : .....
   Fonction du porteur du projet : .....
   Statut du porteur du projet (PCEA, PLPA, ACE…) : .....
   E-mail : .....

   CV simplifié du porteur de projet (pièce à joindre) :

3. **Identification du projet**
   Titre du projet : .....

   La taille maximale conseillée est de 400 caractères. Le titre choisi doit être concis et explicite.

   Thématique principale du projet :

   ☐ **Reconception des modes de production et de transformation**

☐ **Adaptation et atténuation des effets du changement climatique**

☐ **Mise en place de systèmes alimentaires territoriaux**

☐ **Gestion intégrée de la santé animale et végétale**

☐ **Amélioration du bien-être animal**

☐ **Installation et espace-test agricole**

Thématique secondaire du projet :

☐ **Découverte des métiers de l'agriculture dans le cadre du Programme National d'Orientation et de Découverte des métiers – PNOD**

☐ **Education au développement durable et aux transitions**

☐ **Animation et développement culturels**

☐ **Promotion de la santé et développement des compétences psychosociales**

☐ **Éducation aux risques professionnels (santé & sécurité au travail)**

☐ **Les transitions climatiques et environnementales en Europe et à l'international**

☐ **L'atténuation et l'adaptation au changement climatique en Europe et à l'international**

☐ **Enseigner à produire autrement : échange ou construction de pratiques innovantes en Europe ou à l'international**

4. **Contexte et ancrage du projet :**
Diagnostic (et/ou questionnement, et/ou lien avec les audits d'exploitation ou atelier) motivant la demande d'un projet de développement : *La taille maximale conseillée est de 1000 caractères***.**

Description du projet envisagé : *La taille maximale conseillée est de 5000 caractères. Cette présentation doit intégrer l'objet du projet, les éléments de sa mise en œuvre, son impact attendu sur le territoire, son lien avec le projet d'établissement, avec la pédagogie et le développement de formations.*

Contexte territorial : état actuel de l'implication de l'EPL ou du réseau d'EPLEFPA dans le territoire, identification des enjeux communs à l'établissement et au territoire *La taille maximale conseillée est de 2000 caractères***.**

Pertinence du projet par rapport aux politiques publiques et contexte (Enseigner à produire autrement 3, plan national de l'alimentation, audit Ferme régionale des exploitations et ateliers, …) : *La taille maximale conseillée est de 1000 caractères***.**

Intégration envisagée du projet dans le projet d'établissement et/ou le PLEPA : *La taille maximale conseillée est de 600 caractères.*

Existence de projets en cours (autre projet de développement, chef de projet…) ou refusés précédemment *La taille maximale conseillée est de 600 caractères*

5. **Gouvernance et partenaires**

Description de la composition du comité de pilotage du projet comprenant les partenaires extérieurs à l'établissement. *La taille maximale conseillée est de 2000 caractères. Le COPIL est l'instance de pilotage du projet qui réunit a minima un ou des représentants de la direction du(des) établissement(s), le porteur de projet, la DRAAF, les partenaires du projet.*

Préfiguration de l'équipe projet interne à l'EPL (qui, pourquoi) *La taille maximale conseillée est de 1000 caractères.*

Partenariats avec des structures extérieures à l'EPL, déjà existants, en lien avec le projet *La taille maximale conseillée est de 1000 caractères.*

Nouveaux partenariats envisagés à travers le projet *La taille maximale conseillée est de 1000 caractères.*

6. **Mise en œuvre du projet**

Fonctions (rôles et missions) assurées par le porteur de projet, confiées dans le cadre du projet envisagé *La taille maximale conseillée est de 1000 caractères.*

Professionnalisation, formation envisagée du porteur de projet et des équipes (si besoin). *La taille maximale conseillée est de 1000 caractères.*

Impacts pédagogiques et résultats envisagés en précisant le lien entre le projet et les équipes enseignantes visées par les résultats au sein des différents centres constitutifs de l'EPLEFPA (apports dans les enseignements, place et rôle des apprenants…) *La taille maximale conseillée est de 2000 caractères.*

Implication des exploitations agricoles et des ateliers technologiques (sinon expliquer pourquoi) *La taille maximale conseillée est de 1000 caractères.*

Modalités de suivi du projet (CR, support des réunions, livrables…) *La taille maximale conseillée est de 1000 caractères.*

Calendrier de mise en œuvre du projet sur 3 ans (étapes de réalisation du projet, gestion de la fin de projet) : *Vous devez joindre un diagramme de Gantt (modèle disponible ici en téléchargement à titre d'exemple).*

Stratégie de communication et public cible - Valorisations envisagées (production de ressources : livrables et enseignables) *La taille maximale conseillée est de 2000 caractères.*

Evaluations du projet envisagé (Indicateurs quantitatifs et qualitatifs) *La taille maximale conseillée est de 1000 caractères.*

7. **Budget et demande de subvention**

Budget prévisionnel du projet : *Le budget doit être détaillé et indiqué en nombre entier***.**

Montant de la subvention demandée à la DRAAF pour ce projet ? *Le montant doit être indiqué en nombre entier*

Tableau financier (pièce à joindre) :
Les dépenses seront présentées dans leur intégralité :

- ***Frais de déplacement***
- ***Prestation***
- ***Achat de matériel (petit matériel)***
- ***Frais d'investissement (gros matériel, gros chantier)***
- ***Frais de formation***
- ***Temps de travail des agents sur budget de l'établissement***
- ***Autres dépenses.***

Les recettes seront présentées dans leur intégralité. Le budget doit être équilibré (recettes = dépenses).

Présenter un RIB

8. **Documents annexés**

Documents annexés : *Tous les documents annexés sont rassemblés dans un seul dossier .zip que vous devez télécharger ici.*

9. **Validation**

Validation du chef d'établissement (pièce à joindre) :

APPEL À PROJET « PROJET DE DÉVELOPPEMENT » ANNÉE ….

VALIDATION DU DOSSIER PAR LE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT

Je, soussigné : Madame/Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom et prénom du Directeur/de la Directrice d'établissement :
……

de l'EPL (préciser le nom de l'établissement) :
……

porteur du projet (préciser le nom du projet) :
……

atteste par la présente donner sa validation au dossier déposé à l'appel à projet « Projet de développement année ……

Date et lieu :

Nom, prénom :

Signature :

Grille des critères d'évaluation des projets candidats à l'AAP 2026 :

Critères d'évaluation :
Qualité du projet en réponse à une ou plusieurs des thématiques prioritaires
Cohérence avec le projet d'établissement
Ancrage du projet dans le territoire et cohérence des partenariats au regard de la thématique
Qualité de la construction du projet : diagnostic, axes et actions, livrables et calendrier de mise en œuvre
Qualité de dispositions de pilotage du projet : compétence et disponibilité de la personne en charge du projet, identification de l'équipe projet, mobilisation de la direction de l'établissement, outils et instances de pilotage, indicateurs de suivis
Qualité des impacts pédagogiques et éducatifs au sein de l'établissements (notamment qualité des livrables finaux)
Faisabilité budgétaire et le cas échéant pertinence de la demande de financement